



Parce que la solidarité est notre valeur la plus fondamentale, nous avons conçu pour vous

LE FONDS DE HAUT DEGRÉ DE SOLIDARITÉ

Qu'est-ce que le haut degré de solidarité ?

Les membres de la Commission Nationale Unique de Prévoyance du Groupe Carrefour ont souhaité la mise en place d'un dispositif de **prestations innovantes, dans un esprit de solidarité et de prévention** pour l'ensemble des assurés et ayants droit affiliés au Régime Goupe Carrefour.

Distinctes du Régime Frais médicaux, ces prestations sont proposées pour améliorer votre état de santé, en vous faisant bénéficier de services et d'aides financières pour faire face aux situations difficiles de la vie.

UN ACCÈS À SIX NOUVELLES PRESTATIONS DANS UNE LOGIQUE DE SOLIDARITÉ



FONDS DE PRÉVENTION DENTAIRE

Le financement d'actes de prévention dentaire et accès à des supports d'informations pédagogiques sur la santé bucco-dentaire



AIDE AU RETOUR DE L'HOSPITALISATION

Un accompagnement personnalisé ainsi que des services comme la livraison de courses ou l'aide au ménage



SOUTIEN AUX PERSONNES AIDANTES

Des aides sociales et un soutien psychologique à destination des aidants pour faciliter leur quotidien



ACCOMPAGNEMENT BIEN-ÊTRE ET NUTRITION

L'accès à un outil d'évaluation en ligne qui vous permet de réaliser un bilan santé global



SOUTIEN À LA CÔTISATION DU RETRAITÉ

Un soutien au financement des cotisations des nouveaux retraités pour qu'ils abordent cette transition avec sérénité



ACCÈS À UN FONDS SOCIAL DÉDIÉ

Des aides financières exceptionnelles pour faire face aux dépenses de santé importantes du foyer en situation difficile

Comment y accéder ?

Pensez-y !

Un site dédié pour vous fournir toutes les informations relatives au haut degré de solidarité :

<http://filapgis.apgis.com/carrefour>

Vous y trouverez toutes les informations utiles à propos des nouveaux services dont vous bénéficiez.



Et également :



Une ligne téléphonique
09 69 36 02 83



Une adresse mail spécifique
filapgis-carrefour@apgis.com



Un accès depuis votre espace assuré

Votre espace assuré dédié est un site sécurisé qui vous donne accès à toutes vos informations et vous propose de nombreux services pour gérer sereinement votre affiliation.

L'espace assuré vous permet :

- De consulter ou modifier vos informations : changement d'adresse et de coordonnées bancaires, consultation des décomptes en ligne, passage d'un paiement par chèque à un paiement bancaire...
- D'effectuer des démarches en ligne : demande de prise en charge hospitalière, demande d'attestations, transmission de documents (factures...), géolocalisation d'un opicien...

Pour y accéder, rendez-vous sur :

<https://espaceassurance.apgis.com>





FONDS DE PRÉVENTION DENTAIRE

Le fonds de prévention dentaire a pour objectif **d'optimiser les chances de succès des soins dentaires** et de vous **fournir une information de qualité sur la santé et les soins bucco-dentaires**.

Nous vous proposons notamment :

- Le financement d'un **bilan parodontal complet**
- Le financement de **séances de surfaçage radiculaire**
- Le financement de la **consultation** et du **scanner pré-implantaires**
- La mise à disposition de **supports d'information de qualité**

Pour bénéficier de ce dispositif, un dossier de demande doit être adressé à l'APGIS. Il peut être récupéré à partir de votre espace assuré ou directement auprès de l'APGIS.

AIDE AU RETOUR DE L'HOSPITALISATION

filapgis
PRÉVENIR. CONSEILLER. ACCOMPAGNER



Alors que les délais de convalescence ne cessent de se raccourcir dans les hôpitaux, nous vous aidons à **faire face aux difficultés liées à une hospitalisation** avec :

- Un **suivi personnalisé** : accompagnement, écoute et conseil pour les démarches administratives
- Des **services d'assistance** tels que la livraison de courses, de médicaments, une aide au ménage, la conduite d'enfants à l'école, la prise en charge des animaux domestiques... (sous conditions)



SOUTIEN AUX PERSONNES AIDANTES

filapgis
PRÉVENIR. CONSEILLER. ACCOMPAGNER

L'aidant est une personne qui accompagne un proche dont la **perte d'autonomie** nécessite la présence d'un tiers pour la **réalisation des actes de la vie quotidienne**.

Nous vous accompagnons et vous apportons le **soutien** dont vous avez besoin avec :

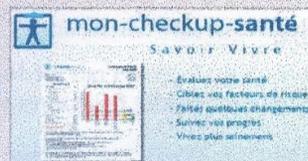
- Une aide aux **démarches administratives** pour l'aide
- Une aide à l'**organisation du quotidien**
- Une aide à l'adoption de **comportement santé** (repos...)
- Une aide aux **équilibres de vie** et au maintien dans l'emploi
- Un **soutien psychologique** personnalisé

ACCOMPAGNEMENT BIEN-ÊTRE ET NUTRITION

filapgis
PRÉVENIR. CONSEILLER. ACCOMPAGNER



Avec l'APGIS, vous avez accès à un **outil innovant d'auto-évaluation et de prévention en ligne : Mon check-up santé**. Il vous permet de réaliser un bilan complet : diabète, tabac, sommeil, stress, alcool... Vous recevrez des conseils et des informations dédiées sur les thématiques qui vous concernent !



Votre espace **mon-checkup-santé** est disponible à partir du site dédié pour Carrefour :

<http://filapgis.apgis.com/carrefour>



SOUTIEN À LA COTISATION DU RETRAITÉ

Le **passage à la retraite** entraîne des changements importants, notamment financiers. C'est pourquoi, **nous accompagnons les nouveaux retraités** du Groupe Carrefour dans la transition vers le Régime des anciens salariés.

L'APGIS s'engage à vos côtés par la **prise en charge d'une partie de la cotisation** durant une période de 5 ans.

Part de la cotisation financée par l'APGIS, par an (cotisation « isolé »)

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Départ à la retraite	40 %	30 %	20 %	10 %	-

ACCÈS À UN FONDS SOCIAL DÉDIÉ

Un accident, des soins médicaux onéreux, une hospitalisation... Des **dépenses de santé imprévues** peuvent entraîner un déséquilibre du budget familial et fragiliser le foyer.

Afin de vous aider à y faire face, l'Apgis peut vous accorder, après examen de votre dossier, avec votre entité (commission d'action sociale, service RH, ...), **une allocation exceptionnelle**.

Cette aide, qui dépend de votre situation et de vos ressources familiales, permettra de **couvrir une partie de ces dépenses**.

Les demandes sont à adresser directement à l'Apgis par le salarié, à votre service RH ou à l'instance dédiée au sein de votre entité.

Pour plus d'informations sur le haut degré de solidarité :
<http://filapgis.apgis.com/carrefour>